

Callian • Bulletin Municipal

N°64 Octobre 2012

© J. Bérenger



Sommaire



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Le projet le plus substantiel de ce mandat 2008-2014 se précise de jour en jour : l'aménagement du château Goerg, dans les cartons depuis treize ans après la réalisation du parking, première tranche du projet d'ensemble, devrait pouvoir commencer au premier trimestre de l'année prochaine, sous condition que les notifications de subventions attendues se produisent en temps utile et aux montants promis. Il accueillera notamment l'office du tourisme, la bibliothèque et la médiathèque municipale, et la crèche tant attendue.

Loin d'être une nouveauté jamais annoncée ni soumise au suffrage universel (une fois de plus les Cassandre en seront pour leurs frais..), ce projet correspond parfaitement à ce qui était prévu dans le projet d'ensemble depuis 1999. Pour ceux qui le possèdent encore (mais ils seront bientôt tous en ligne), le bulletin municipal n°17 de septembre 1999 lui était consacré : l'idée d'un pôle culturel et d'une crèche y avait été annoncée, et largement reprise pendant la campagne électorale de 2001.

Il est exact que depuis, il avait été question en 2008 de regrouper la crèche avec un gros projet d'extension de l'école. Mais j'avais annoncé début



Permanences en mairie

François CAVALLIER – Maire,
Vice Président du Conseil Général du Var
Toute la semaine sur rendez-vous

Gérard AUTRAN – 1er adjoint
Administration générale, finances, marchés, police
Lundi de 9h00 à 12h00

Jacques BÉRENGER – 2ème adjoint
Budget, tourisme, communication, associations, culture
Jeudi de 9h00 à 12h00

Isabelle DERBES – 3ème adjoint
Affaires scolaires, jeunesse et éducation, manifestations sportives, affaires sociales
sur rendez-vous

Gérard CAMUZAT – 4ème adjoint
Travaux, voirie, bâtiments, salubrité, espaces verts, Installations sportives
Mercredi de 9h00 à 12h00

Philippe CAUVIN – 5ème adjoint
réseau (eau, assainissement, éclairage), sécurité, forêt, environnement, agriculture, developpement durable.

2011 que décision devait être prise, compte tenu de la crise, de l'affaiblissement de nos partenaires financiers, et du ralentissement du développement de la population scolaire (nous venons même hélas de perdre une classe en maternelle) de scinder ces projets et de reprendre le projet Goerg prévu dès l'origine.

Par la force des choses, le projet d'extension de l'école ne pourra voir le jour que dans un second temps. L'aménagement du château, déjà commencé en d'autres temps lorsqu'il avait servi de mairie provisoire, constituera donc la principale réalisation du mandat actuel.

Voilà encore un moyen de contribuer à un de nos grands objectifs : maintenir et conforter la place centrale de notre village dans le territoire communal.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée et un bel automne : en Provence il arrive souvent que ce soit la plus belle saison de l'année.

François Cavallier,
Maire de Callian,
Vice-Président du Conseil Général du Var

Mairie

Téléphone
04 94 39 98 40
Télécopie
04 94 39 98 41
Site
www.callian.fr
E-mail
mairiecallian@callian.fr

Directeur général des Services	Jean-Claude RENUCCI
Urbanisme	Estelle MASSOT, Emmanuelle UGOLINI
Comptabilité	Jany BENICHON
Service du Personnel	Véronique VIOLA
Accueil	Véronique MERLE, Anaïs CARBONNEL
Etat-Civil, aide sociale	Véronique MERLE
Secrétariat Général	Fabienne ANCELLET
Service technique	Nicolas NORMAND
Service technique de l'eau	Luc GRAS
Service de l'eau	Jany BENICHON, Cindy MARINO
Service jeunesse	Stéphane BURGIO-ORTIZ www.jeunesse.callian.fr
Service culturel	Graziella TALLENT, Anaïs CARBONEL, Laetitia ROLS
Service médiathèque et patrimoine	Graziella TALLENT
Police municipale (04 94 76 42 12)	Frédéric MARIANI
Agent de Police municipale	Philippe LELIEVRE
A.S.V.P.	Yann BAUMET
Office de Tourisme	Laeticia ROLS
Communication	Marion CHANTECLAIR - com@callian.fr

Procès-verbal du conseil municipal du 04 Juin 2012

En ouverture de séance Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire suivant :

1.Règlement local de publicité (annule et remplace la DCM du 03/11/2011).
Approuvé à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal en date du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

2/ Création d'un poste d'adjoint administratif :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif consacré aux archives, à la documentation et à la communication. Ce poste sera occupé par Mademoiselle Marion CHANTECLAIR. Adopté à l'unanimité.

3/ Subventions aux associations exercice 2012 :

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au conseil de voter les
subventions aux associations.
Adopté à l'unanimité, selon le tableau ci-dessous, en rappelant que les présidents et membres des associations du comité de jumelage, des CCFF, de chemin Faisant et du basket club ne participent pas au vote, celles-ci sont adoptées à la majorité.

Nom de l'association	Subvention obtenue en 2011	Subvention accordée en 2012
Comité de Jumelage	2 600 €	1 000 €
Boulistes « La Cascade »	700 €	700 €
Callian au Fil du Temps	700 €	700 €
Le Temps qui Passe	460 €	460 €
Croix Rouge Française	250 €	500 €
A.V.S.A.	1 504 €	1 604,71 €
Les Archers de Callian	250 €	250 €
Amicale des C.C.F.F.	2 500 €	3 000 €
Académie des Arts Martiaux	500 €	500 €
U.F.A.C.V.G (P. BOVY)	150 €	150 €
Chemin Faisant	200 €	200 €
C.E.E.P.	300 €	300 €
Cello Fan	1 000 €	1 000 €
Compagnie VADROUILLE	300 €	300 €
Aviron St Cassien	380 €	380 €
ACPG-CTAM	300 €	150 €
Comité des Fêtes	11 000 €	12 000 €
Association sportive Seillannaise	300 €	300 €
Relais Solidarité	400 €	600 €
L'art et public	675 €	675 €
Basket Club du Pays de Fayence	450 €	450 €
TOTAL	**24 019 €**	**25 257,71 €**

4/ Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le décret n°2007-675 oblige les communes à transmettre aux services de l'Etat un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le maire précise que les indicateurs de performance établis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sont tout à fait conformes à la législation en vigueur.
Adopté à l'unanimité.

5/ Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la procédure d'élaboration du PLU a débuté en juillet 2008.
Cette procédure a été plus longue que prévue en raison notamment des modifications des textes en vigueur.
Il rappelle en outre que l'adoption de cette délibération entraînera, après consultations des personnes publiques associées, la mise en place d'une enquête publique d'une durée d'un mois, sous l'égide d'un commissaire enquêteur, qui aura ensuite un mois pour remettre son rapport. Ce n'est qu'ensuite que le conseil municipal adoptera le projet définitif qui sera opposable.
Monsieur le Maire revient sur les objectifs présentés lors du rapport de présentation :

-Protection du paysage et de l'attractivité de la commune,
-Stabilisation de la population de la commune,
-Promotion des formes d'habitat plus économes en espace et en ressources,
-Optimisation du développement économique

Il insiste sur le fait que la concertation a été fructueuse et transparente, comme le démontre la mise en ligne sur le site de la commune du nouveau document dès la tenue de la première réunion publique.
A cette occasion il a été décidé de renoncer au projet de ZAC multisites, trop abstrait et qui n'a pas reçu le soutien de la population.
Il s'est donc agi d'une concertation parfaitement sincère qui a permis de tenir compte des remarques énoncées dans l'intérêt général.
Madame AMAND demande si les communes voisines ont entamé l'élaboration d'un PLU.
Monsieur le Maire répond que la commune de Mons a achevé sa procédure alors que Tourrettes n'en est qu'au début.
Saint-Paul, Seillans et Fayence devraient procéder à son lancement.
Montauroux n'a pas souhaité s'en charger lors du présent mandat, quant à Tanneron il s'agit d'un cas à part en raison de la présence d'un PPRIF.
Monsieur le Maire rappelle que le SCOT mis en place sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes est un document important qui coordonne tous les PLU du canton de Fayence et qui fixe le taux de croissance démographique moyen du territoire à 1,3 % par an.
Madame VAJDA demande ce qui se passerait en cas de recours ?
Monsieur le Maire indique qu'il y aura vraisemblablement des recours mais que ceux-ci ne sont pas suspensifs.
En amont le commissaire enquêteur a pour mission de trancher les cas litigieux.
Les deux éco-quartiers prévus dans ce document et classés en zone AU ne pourront être construits qu'après modification de ce document.
Il ajoute que le développement de la zone artisanale et commerciale en bordure de la RD 562 sera encadré et phasé.
Il précise aussi que les zones naturelles représentent + de 85 % du territoire communal.
On note également un fort accroissement du nombre de zones agricoles, notamment sur le foncier communal.
Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il s'agit d'un document prospectif destiné au long terme et beaucoup plus ambitieux qu'un POS.

Adopté par 15 voix pour et 1 abstention (Florence VAJDA ne participant pas au vote).

6/ Signature d'une convention avec la Commune de Tourrettes pour l'entretien du giratoire de Tire Bœuf :

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la commune de Tourrettes pour l'entretien du giratoire de Tire Bœuf, dans laquelle la commune de Callian s'engage à effectuer cet entretien et la commune de Tourrettes à participer financièrement à celui-ci.
Adoptée à l'unanimité.

7/ Autorisation d'ester en justice :

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à ester en justice dans une affaire d'urbanisme et à mandater la SELARL MAUDUIT-LOPASSO, avocats à Toulon, pour la défense des intérêts de la commune dans ce dossier.
Adoptée à l'unanimité.

8/ Modification des congés exceptionnels pour raisons familiales :

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ancienne délibération instaurant les congés exceptionnels accordés aux agents de la commune, selon le tableau ci-dessous :

- Naissance	père ou mère	3 jours
- Mariage	intéressé	5 jours
	Enfants	2 jours
- Décès	conjoint	3 jours
	Père ou mère	3 jours
	Enfants	3 jours
	Petits-enfants	2 jours
	Frère ou sœur	2 jours
- Déménagement	de l'agent	1 jour

Adoptée à l'unanimité

9/ Renouvellement d'une convention avec l'ARPAF :

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'ARPAF (association pour la régulation et la protection des animaux familiers), pour un montant maximum annuel de 1000 €. Il rappelle qu'il s'agit de participer au financement de la stérilisation des chats errants.
Adopté à l'unanimité.

10/ Mandat spécial :

Monsieur BERENGER sollicite du conseil l'autorisation d'accorder un mandat spécial à Monsieur CAVALLIER pour son déplacement à Paris des 23 et 24 mai.
Adopté à l'unanimité.

11/ Décision modificative n° 1 budget principal :

Monsieur BERENGER explique au conseil qu'il convient de diminuer des crédits d'investissements pour un montant de 5 100 euros en dépenses imprévues et pour des travaux prévus au groupe scolaire afin de faire face à l'acquisition de matériel informatique pour la mairie et au paiement d'études en matière d'urbanisme.
Adoptée à l'unanimité.

12/ Décision modificative n°1 budget eau et assainissement :

Monsieur BERENGER explique au conseil qu'il convient d'augmenter les crédits de la section de fonctionnement d'un montant de 35 000 euros pour le règlement d'un contentieux en matière d'urbanisme. En contrepartie, on augmente les recettes dues à la vente d'eau d'un montant équivalent.
Adoptée à l'unanimité.



ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité :

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il s'agit d'annuler et remplacer la délibération du 3 novembre 2011 et a adopter le règlement local de publicité en tenant compte des modifications législatives intervenues lors du Grenelle 2, en rappelant également que la communauté de communes du Pays de Fayence n'a pas la compétence en matière d'urbanisme et que, par voie de conséquence, il incombe à chaque commune de délibérer.
Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion publique se déroulera le vendredi 8 juin à l'espace Bourgain à 18 h30.



conseils municipaux

dossier

infos – échos

associations

callian pratique

guide administratif

procès-verbal du conseil municipal du 25 Juin 2012

En ouverture de séance Monsieur le Maire propose au conseil de respecter une minute de silence en hommage à Marcel DUPONT, brutalement disparu.
Il explique ensuite que l'objectif de cette réunion est de désigner le successeur de Marcel DUPONT dans ses délégations et dans le respect du principe de continuité du service public.
En préambule, à l'ouverture de la séance le responsable du service jeunesse, Monsieur Stéphane BURGIO et la responsable du service communication, Mademoiselle Marion CHANTECLAIR sont venus se présenter.

1/ Le procès-verbal en date du 04 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

2/ Réattribution des délégations d'un adjoint et modification du tableau :

Monsieur le Maire considère que la candidature de Philippe CAUVIN s'impose en raison de ses liens d'amitié avec Marcel DUPONT et du fait de sa technicité dans les délégations concernées.
Monsieur Philippe CAUVIN est élu à l'unanimité au poste de 5éme adjoint en reprenant toutes les délégations de Marcel DUPONT à savoir : réseaux, sécurité, forêt, agriculture et développement durable.
Le tableau des adjoints s'établit désormais comme suit :
- 1er adjoint : Monsieur Gérard AUTRAN
- 2ème adjoint :Monsieur Jacques BERENGER
- 3ème adjoint : Madame Isabelle DERBES
- 4ème adjoint : Monsieur Gérard CAMUZAT
- 5ème adjoint : Monsieur Philippe CAUVIN

Adoptées à l'unanimité.

3/ Désignation d'un nouveau représentant à la Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de désigner un délégué suppléant pour siéger à la Communauté de Communes du Pays de Fayence en lieu et place de Marcel DUPONT.
Monsieur Philippe CAUVIN est désigné à l'unanimité en tant que délégué suppléant à la communauté de communes du pays de Fayence.
Adoptée à l'unanimité.

4/ Désignation d'un nouveau représentant pour le Comité Syndicat du SIIVU de la Haute Siagne :

Monsieur le Maire rappelle que Marcel DUPONT était délégué titulaire au SIIVU de la Haute Siagne, il propose de désigner Monsieur Philippe CAUVIN pour lui succéder.
Adoptée à l'unanimité.

5/ Désignation d'un nouveau représentant pour le Comité Syndicat du SIVU « nouvelle station d'épuration Callian/Montauroux » :

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Philippe CAUVIN en tant que délégué suppléant au SIVU de la nouvelle station d'épuration bi communale Callian Montauroux assurant ainsi la succession de Marcel DUPONT.
Adoptée à l'unanimité.

6/ Désignation des représentants de la commune à l'Association des Communes Forestières du Var :

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Philippe CAUVIN en tant que délégué titulaire à l'association des Communes Forestières du Var.
Adoptée à l'unanimité.

7/ Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense :

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Philippe CAUVIN en tant que chargé des questions de défenses, attributions assurées jusqu'ici par Marcel DUPONT.
Adoptée à l'unanimité.

8/ Désignation des membres des commissions communautaires :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de nommer un successeur à Marcel DUPONT au sein de la commission environnement et écologie de la communauté de communes du pays de Fayence. La candidature de Philippe CAUVIN est retenue à l'unanimité.

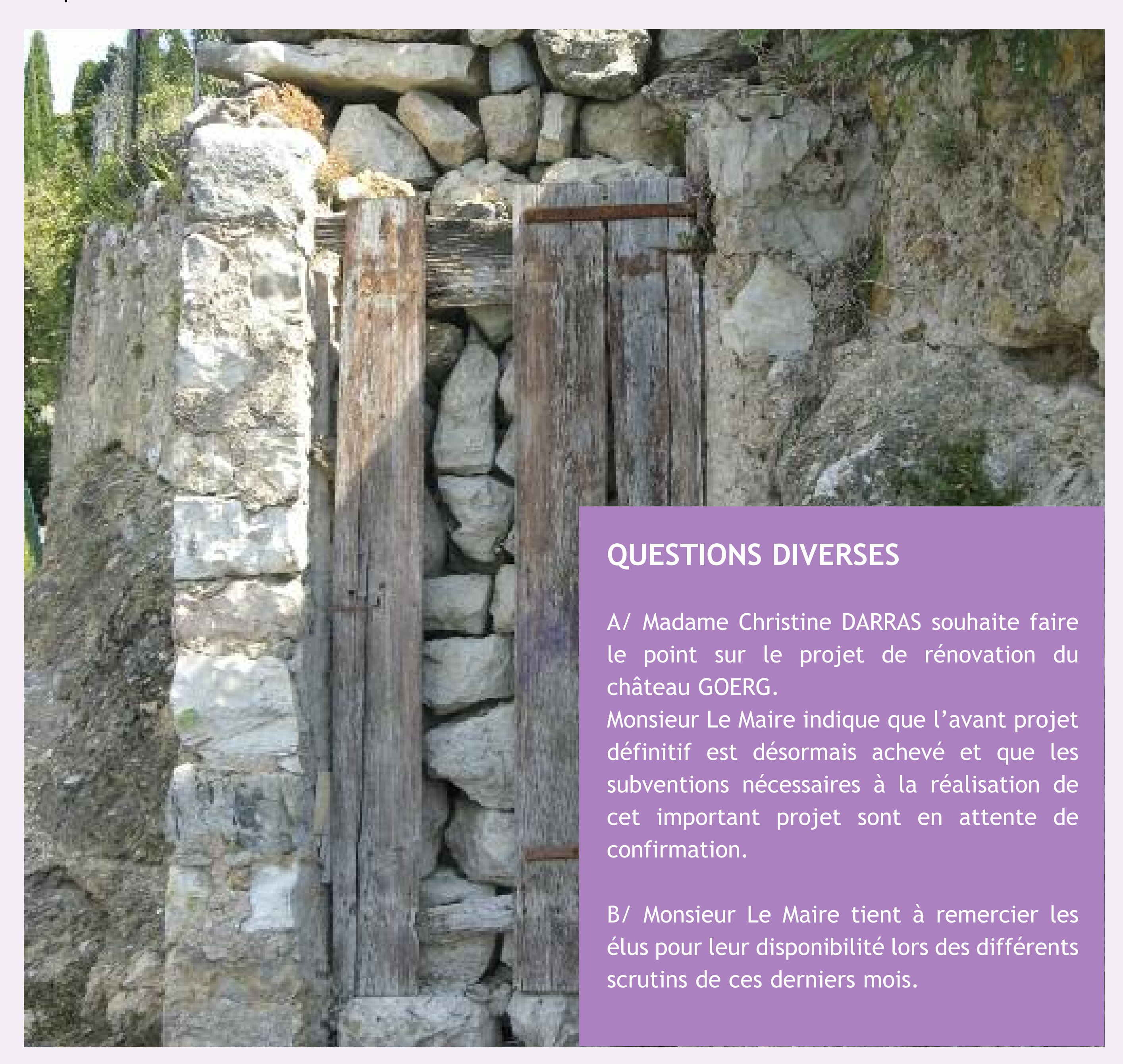
9/ Renouvellement d'une réserve communale de Sécurité Civile :

Monsieur le Maire, dans la continuité des décisions prises précédemment, propose au conseil de charger Monsieur Philippe CAUVIN d'organiser et de gérer la réserve de sécurité civile dans laquelle le CCFF est intégré.
Adopté à l'unanimité.

10/ Majoration des droits à construire résultant de la Loi N° 2012-376 du 20 mars 2012 :

Monsieur le Maire informe le conseil que, pour l'éventuelle mise en place de la Loi du 20 mars 2012 sur la majoration de 30 % des droits à construire, il convient de délibérer sur les modalités d'organisation de la consultation préalable.

Il s'agit donc ici de lancer cette procédure au terme de laquelle une décision sera prise en fonction des observations du public et des objectifs principaux du PLU.
Adoptée à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

A/ Madame Christine DARRAS souhaite faire le point sur le projet de rénovation du château GOERG.
Monsieur Le Maire indique que l'avant projet définitif est désormais achevé et que les subventions nécessaires à la réalisation de cet important projet sont en attente de confirmation.

B/ Monsieur Le Maire tient à remercier les élus pour leur disponibilité lors des différents scrutins de ces derniers mois.

La Rentrée Scolaire 2012/2013

Les 4 et 6 septembre, les élèves de l'école maternelle Henri Ollivier et de l'école primaire Georges Bauquier ont repris le chemin de l'école. L'accueil des enfants s'est fait dans le calme et la sérénité par le corps enseignant, composé de la façon suivante :

A l'école maternelle :

- Petite section : Madame Nathalie GIDON ,29 élèves
- Petite section/moyenne section : Madame Ingrid CARVALHO, 25 élèves, madame Sophie REVEST décharge de direction le vendredi
- Moyenne section/grande section : Madame Sylvie BONNARDEL et madame Sophie REVEST, 28 élèves
- Grande section : Madame Elodie GARDIEN et madame Sophie REVEST (le jeudi), 28 élèves

A l'école primaire :

- Classe de CPa : Madame Christine Jouglain, 23 élèves
- Classe de CPb : Madame Magali Cascino, 22 élèves
- Classe de CE1 : Madame Stéphanie Rouby, 23 élèves
- Classe de CE1/CE2 : Madame Stéphanie Foulon (3/4) et mademoiselle Anne Mandon (1/4), 21 élèves,
- Classe de CE2 : Madame Mireille Le Roy, 24 élèves
- Classe de CE2/CM1 : Madame Claudine Michel, 22 élèves
- Classe de CM1 : Monsieur François Michel (3/4) et mademoiselle Anne Mandon (1/4), 24 élèves
- Classe de CM1/CM2 : Madame Virginie Gilli, 22 élèves
- Classe de CM2 : Madame Martine Pomiro, 25 élèves

Sont également présents toute l'année pour faire vivre nos écoles : 4 ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), 3 cuisiniers et 6 personnes responsables de l'entretien des locaux.







Tentative de sauvetage d'une classe maternelle

Dès le mois de février 2012 la municipalité, les associations de parents d'élèves et le corps enseignant se sont mobilisés pour éviter la fermeture d'une classe à l'école maternelle qui avait été décidé par l'inspection d'académie en se basant sur le nombre des inscriptions. Finalement, la décision définitive a été prise fin juin, ce qui a contraint la municipalité et la direction de l'école maternelle a refuser l'inscription d'enfants de moins de 3 ans.
Compte tenu de l'évolution démographique de la commune, cette décision pourrait être reconsidérée lors des prochaines rentrées.

Travaux réalisés

Comme chaque année les agents des services techniques de la mairie réalisent des travaux d'aménagement au sein de l'école primaire et maternelle car il s'agit de bâtiments communaux. Durant cet été, les travaux suivants ont été réalisés :

- rénovation complète d'une classe en maternelle
- peinture du dortoir
- peinture du bureau de la directrice maternelle
- travaux divers à l'école primaire tels que des remplacements de portes



Service Jeunesse

Cet été les enfants de 3 à 11 ans et les adolescents qui se sont rendus au centre aéré n'ont pas eu le temps de s'ennuyer grâce aux nombreuses activités qui leur ont été proposées. Ils étaient jusqu'à 90 jeunes à venir participer aux animations, entourés par 13 ou 14 animateurs, suivant un planning chargé et varié, instauré par le service jeunesse, où il y en avait pour tous les goûts.

Une sortie par semaine dans un parc d'attraction tel qu'Aqualand, Kiddy Parc, Via Souterrata, Ok Corral… Une à deux sorties dans le canton pour des grands jeux en extérieur, parfois à la piscine ou au lac. Des activités et jeux manuels parfois à thèmes, artistiques et sportifs, et les plus grands ont également pu participer à la création de clips vidéos (voir le site www.jeunesse.callian.fr).

L'été a été clôturé par un spectacle cabaret mêlant petits et grands suivi d'un apéritif avec les parents et d'un concert.

FERME PHOTOVOLTAÏQUE : 1 an déjà.

Nous fêtons cette année le premier anniversaire de la centrale solaire de Callian, qui a déjà produit plus de 11 millions de KWH.

Cela correspond par exemple à la consommation annuelle de 22000 logements de 100m² aux normes basse consommation !

Nous réfléchissons à un panneau d'affichage, facilement visible, donnant les chiffres de cette production (avec l'équivalent de CO2 évité) en temps réel.

2011-12	Production en kWh
Sep	800 526
Oct	825 881
Nov	548 045
Dec	488 967
Jan	592 987
Feb	841 197
Mar	1 157 302
Apr	1 001 708
Mai	1 114 095
Jun	1 290 704
Jul	1 302 425
Aug	1 251 417
TOTAL	11 215 358



Actualité de la Médiathèque



Cette année la médiathèque de Callian a reçu la visite de Mme Renaudot membre actif de l'association « Libère ton génie pour l'Afrique* » qui a obtenu le fonds 1% de Genève pour la création d'une bibliothèque dans l'école de Boulma au Burkina Fasso.

Elle a choisi la médiathèque de Callian pour ses liens qu'elle a déjà avec l'Afrique (partenaire du Festival Bagigliba).

Mme Renaudot souhaite connaître le fonctionnement de la bibliothèque pour mettre en place la nouvelle structure sur un modèle concret.

Après notre rencontre il a été convenu que la médiathèque ferait don de ses meubles fichiers pour faciliter le classement et la recherche des futurs livres de la nouvelle bibliothèque. C'est chose faite et nous attendons des nouvelles de leur installation dans leur nouveau local. A suivre.

*www.ltgacom





Médiathèque Terres & Mer
St Raphaël et le Pays de Fayence



Animations du dernier trimestre 2012

Prix des lecteurs du Var en partenariat avec la Médiathèque départementale du var
Devenez membre du jury en votant pour votre roman préféré : « Nos si brèves années de gloire » de Charif Madjalani ; « La deuxième personne » de Sayed Kashua ; « Canal Mussolini de Antonio Pennacchi.

• Empruntez et lisez les 3 romans en compétition
• Demandez un bulletin de vote dans votre médiathèque
• Votez pour désignez votre lauréat (avant le

La remise des prix aura lieu sous le chapiteau de la fête du livre à Toulon le 16 novembre 2012

Destination BD : embarquez-vous !

De septembre 2012 à janvier 2013 : Table thématique autour de la BD, coup de projecteur sur le travail de Joann Sfar et Emmanuel Guibert.

Samedi 20 octobre Chapelle des pénitents -17h30-19h30

• Projection du film : La mémoire d'Alan de Céline Dréan (25mn) et rencontre avec Emmanuel Guibert.
Après la diffusion du court-métrage Emmanuel Guibert viendra à votre rencontre pour évoquer son travail d'auteur de bande dessinée. Il dédicacera son nouvel opus : L'enfance d'Alan, tome 4 de la série La guerre d'Alan : biographie dessinée d'un américain ayant participer au débarquement en Normandie.
• Exposition de la médiathèque départementale du Var sur Hugo Pratt toute la journée.

19 novembre au 2 décembre exposition SFAR-BRASSENS : Brassens en liberté
Chapelle des pénitents.
Découvrez toutes les animations sur cette thématique sur www.mediatem.fr

Animation autour des liseuses à la médiathèque : mode d'emploi avant la mise en place de leur emprunt via le réseau Médiatem

La médiathèque partenaire du 11ème Festival Africain BAGILIBA

du 14 au 18 novembre expositions, lectures, contes et débats Chapelle des pénitents
plus d'informations sur www.foyersrurauxpaca.org

Fenêtres de Noël

Chaque soir une fenêtre à chaque fenêtre un conte du 1er décembre au 24 décembre en partenariat avec l'association L'Art et Public, l'OTSI, le comité des Fêtes, Super U, les commerçants du village.

	Tous publics	Jeunesse
Lundi	18h-19h30	16h30-17h30
Mardi	Fermé	16h30-17h30
Mercredi	10h-11h30	13h30-16h30
Jeudi	Fermé	16h30-17h30
Vendredi	Fermé	9h-11h (réservé bébés lecteurs)
Samedi	10h-11h30	Fermé

La Médiathèque de Callian, située rue des Caïs dans le centre du village, vous accueille :

Abonnés des Médiathèques du Pays de Fayence et des quartiers de Saint-Raphaël
Prêt : 11 documents maximum pour 21 jours (sauf nouveautés et DVD)

Adultes : 8,50 € • Jeunesse et autres publics(2) : 4,50€

(2) Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi,
les personnes âgées ou handicapées bénéficiant de l'aide sociale
Pour toute information, vous pouvez contacter Graziella Tallent, responsable de la médiathèque municipale :

Tél : 04 94 76 59 16 • Mail : callian@mediatem.fr
Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de la médiathèque de territoire terres et mer : www.mediatem.fr



Pour cette douzième édition, le violoniste Frédéric Audibert, coordonnateur artistique du festival Cello-Fan nous a entrainés à travers une programmation très contrastée entre musique classique, baroque et contemporaine à partager durant quatre jours des moments musicaux intenses et merveilleux.
Une quarantaine de musiciens de tous horizons venus des quatre coins de l'Europe de la



Méditerranée et même de Corée se sont installés dans le village et le canton de Fayence pour nous faire partager la passion de la musique et leur immense générosité. Sans oublier les enfants venus en nombre des différents conservatoires et écoles de musique.



Parmi tous ces évènements musicaux de très grande qualité on aura remarqué le retour en France de l'archet italien aux doigts d'or Franco Maggio Ormezowsky qui nous gratifia d'un concert exceptionnel par son interprétation du concerto pour violoncelle en do majeur de joseph Hayden. L'interprétation magistrale d'une œuvre monumentale de Schubert, l'Octuor avec vents et cordes fut également un des moments fort de ce festival.

Il ne faut pas oublier lors du survol de ce foisonnement musical la musique contemporaine qui s'est vécue en tant que processus de création instantanée. Jean-Michel Bosssini, compositeur se chargeant de la création en direct d'une œuvre avec plusieurs groupes de jeunes musiciens.



Le festival qui reste ancré à Callian étend ses élans musicaux à Mons et cette année à Seillans. Le nombre des concerts augmente en douceur, en fonction des moyens octroyés par les pouvoirs publics et les mécènes privés (hélas en diminution), pour satisfaire un public fervent et fidèle.

La musique, les arts, la culture de manière générale sont indispensables au bien-être de l'homme, plus encore en temps de crise.

Devenir mécènes

Le festival a besoin de vous pour développer ses activités artistiques et de formations des jeunes musiciens et des jeunes publics. Sensibiliser le monde professionnel, les enseignants et la petite enfance à la musique classique, baroque et contemporaine pour jeter un pont entre aujourd'hui et demain.

À l'avenir nous devons nous unir pour soutenir la culture et en particulier la musique classique, baroque et contemporaine. Il est urgent d'assurer la pérennité des festivals, et de la culture en générale, mise en danger par les effets de la crise économique.

Or la culture non seulement est indispensable à l'évolution de l'Humain dans sa plénitude, mais elle est de surcroît un vrai vecteur de développement économique et touristique.

Comment nous soutenir ?
Quels sont vos avantages ?

POUR LES ENTREPRISES

Devenir mécène,

• C'est inclure la culture dans son projet professionnel.
• C'est remplir un acte militant et lancer un message fédérateur auprès de ses salariés.
• C'est aussi jouer un rôle social important dans le canton de Fayence et un rôle culturel sur l'ensemble du territoire azuréen grâce à la personnalité du responsable artistique du festival.
• Les entreprises qui nous rejoindront pourront soutenir un festival qui est devenu un outil culturel important.
• Elles valoriseront leur image car le festival a acquis une très belle réputation de qualité.
• Elles trouveront un objet de cohésion sociale au sein de leur entreprise.
• Elles bénéficieront d'avantages dont elles pourront aussi faire bénéficier leurs clients, leurs salariés ou leurs partenaires (invitations aux concerts de la saison Cello Fan, concerts privés en fonction du montant des dons, invitation à la soirée privée de clôture de festival…).

L'ensemble de vos versements à Cello Fan au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60% de leur montant pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Pour les dons excédant ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'année (article 238 bis 1° du code général des impôts).

POUR LES PARTICULIERS

Soutenir le festival,

• C'est participer à une aventure musicale d'une grande richesse artistique et humaine.
• C'est soutenir le spectacle vivant grâce au système fiscal mis en place par l'État.

Impôt sur le Revenu

En faisant un don à l'association Cello Fan, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En cas de versements excédentaires par rapport à ce plafond, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

• pour un don de 15 € : je déduis 10 € de mes impôts, mon don me coûte donc 5 €
• pour un don de 50 € : je déduis 33 € de mes impôts, mon don me coûte 17 €
• pour un don de 100 € : je déduis 66 € de mes impôts, mon don me coûte 34 €
• pour un don de 500 € : je déduis 330 € de mes impôts, mon don me coûte 170 €

Impôt de Solidarité sur la Fortune

Si vous êtes redevable de l'ISF, la loi TEPA vous ouvre droit à une réduction d'ISF égale à 75% du montant de votre don et limitée à 50 000 €.

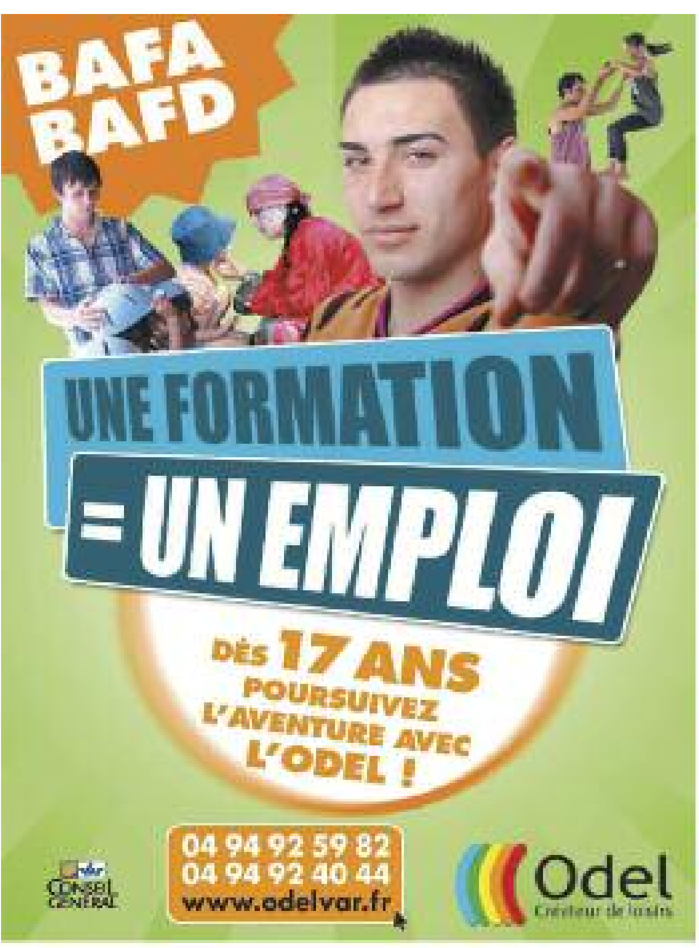
LE FESTIVAL S'ENGAGE A

1. Vous envoyer le reçu fiscal dans les jours qui suivent la réception de votre don.
2. Respecter votre choix en affectant votre don à la cause que vous avez sélectionnée : disques promotionnels, publicité web, affiches, budgets artistiques, budget déplacements artistes, sensibilisation des jeunes publics, concerts dans les maison de retraire, actions pédagogiques…
3. Nous répondrons à toutes vos questions quand vous le souhaiterez.
4. Nous entourer des meilleurs musiciens, pour les meilleurs programmes et toucher le plus large public possible. Et pour cela, essayer de maintenir des prix d'entrées bas.
5. Soutenir des projets innovants, peu ou mal pris en compte dans le contexte culturel azuréen.
6. Gérer vos dons avec rigueur.
7 Mettre à votre disposition chaque année un rapport moral et financier, certifié par la présidente et un comptable.
8. Vous rendre des comptes de l'utilisation de vos dons.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Claudine Ipperti
Mob. 06 75 20 71 88
contact@cello-fan.com

Informations à destination des jeunes et des familles de la commune









Dernière minute !

BAFA

Dernières sessions de formation disponibles

Sessions de formation générale – 8 jours :

Du mardi 30 oct. au mardi 6 nov. 2012 (en ½ pension)
Lieu : La Cordeille / OLLIOULES
Prix : 450 €

Du jeudi 27 déc. 2012 au jeudi 3 janv. 2013 (Internat)
Lieu : SANARY
Prix : 550€

[illegible]

Du vendredi 2 nov. au 7 nov. 2012 (Activités pleine nature)
Lieu : Le Logis du Pin / LA MARTRE
Prix : 480 €

Du 31 oct. au 5 nov. 2012 (1/2 pension – Petite enfance)
Lieu : FREJUS
Prix : 385 €

Contactez-nous au 04. 94. 92. 40. 44

Changement d'horaire pour la garderie du soir

Pour répondre toujours mieux aux besoins des parents travaillant à une certaine distance de Callian, la commune a décidé d'étendre les horaires de la garderie du soir de 18 h à 18h30 à compter du 1er octobre.
Cette mesure s'applique aussi au centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances.

Les tarifs restent inchangés et s'appuient toujours sur le quotient CAF.
Les enfants devront être récupérés directement à la salle de la « Callianaise ».
Souhaitons que cet aménagement puisse apporter satisfaction aux personnes concernées.



Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavallier

Impression : Imprimerie du Golf - Centre AGORA - Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39 - Fax 04 94 85 71 43
www.imprimerie-du-golf.com

Crédits photo : Mairie de Callian, O.T. de Callian, J. Berenger, M. Pomier, M. Chanteclaire, A. Carbonnel, ID360

Tirage, publication 2000 exemplaires - Dépôt légal à parution (Octobre 2012)

JALMALV

L'association « JALMALV » (Jusqu'à La Mort, Accompagner La Vie), reconnue d'utilité publique, composée d'hommes et de femmes bénévoles accompagnant les personnes malades et/ou en fin de vie, en institution et à domicile, propose sa formation annuelle.
Les personnes intéressées par cette activité peuvent de renseigner et s'inscrire à :

JALMALV-est var - Rue du Safranié
83700 SAINT RAPHAEL
Tél : 04 94 19 25 83
E-mail : jalmalv@orange.fr

Une journée de découverte-sensibilisation aura lieu le samedi 19 janvier 2013 au centre culturel, place Gabriel Péri à Saint Raphaël. La participation à cette journée est indispensable pour les personnes désirant suivre la formation.

Mouvement non confessionnel et apolitique



L'été à CALLIAN

La préparation de la saison estivale débutée très en amont en large concertation avec notamment les commerçants du centre village a décidé la municipalité de mettre en zone piétonne la place H.Bourguignon de 19h à minuit les fins de semaine du 15 juin au 15 septembre. Force est de constater que cette option à eu un effet bénéfique immédiat sur la fréquentation touristique du village.

En effet, ainsi libérée des nuisances de la circulation automobile, le trafic pouvant s'effectuer par la déviation « Goerg », la population touristique et autochtone s'est rapidement réappropriée en toute sécurité les lieux retrouvant ainsi une convivialité et une joie de vivre qui fait plaisir à voir.





Expositions, Fêtes votives, Festiv'Art 2 Rue, Concours de boules, Aïoli, Soupe au pistou, concerts et animations diverses, merci au comité des fêtes, à l'office de tourisme, au service culturel, à la médiathèque, aux boulistes, à « Callian au fil du temps » et à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter afin que toutes les manifestations proposées soient une réussite.
Toute médaille ayant son revers, Callian n'échappe pas à la règle.
Problème de stationnement, nuisance sonore, quelques irréductibles fâcheux se font jour mais plusieurs palabres, beaucoup de bon sens et respect des règles établies en commun arrivent toujours à solutionner le problème.





Le but de convenir à tout le monde étant inaccessible il faut essayer de satisfaire le plus grand nombre. Ce fût en effet une belle saison touristique et économique ou modernité et tradition ont toujours fait bon ménage.







NOUVEAU La compagnie Vadrouille propose des cours d'initiation au théâtre pour les mères au foyer qui souhaiteraient découvrir cet art, où la parole se fait gestes.

Un cours d'essai sera proposé le premier jeudi du mois d'octobre à la salle des associations du château GOERG à CALLIAN, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Pour tout renseignement : 06 50 05 19 84.

La compagnie vadrouille est également très heureuse de vous retrouver à travers son atelier de théâtre adultes le premier lundi du mois d'octobre 2012 au collège de Montauroux, de 20h30 à 23h.

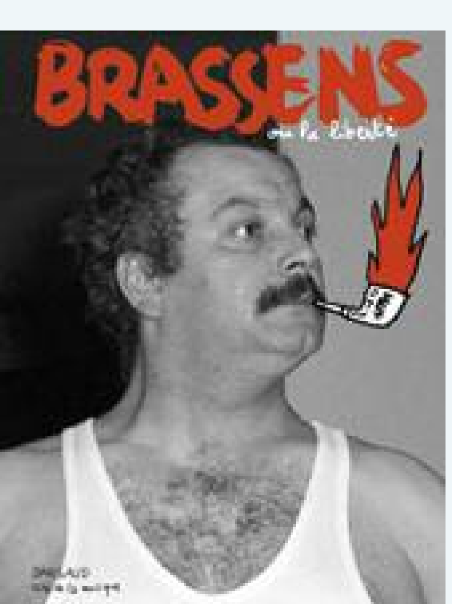
Callian en Fête



De septembre 2012 à janvier 2013
Table thématique autour de la BD à la Médiathèque.

Samedi 20 octobre
Rencontre autour de la BD : de 17h30 à 19h30 projection film :
« La mémoire » d'Alan de Céline Dréan et rencontre avec Emmanuel GUIBERT.

27 octobre au 3 novembre
Festival des Quatuors à cordes en Pays de Fayence
Samedi 3 novembre : 21h00 Eglise de Callian
Quatuors Ysaÿe (réservation communauté de communes : 04 94 76 02 03) tarif : 23€



27 octobre au 4 novembre :
Exposition de peinture de Mme L'HERITIER : Chapelle des Pénitents dans le cadre du Festival des Quatuors à cordes en Pays de Fayence

Du 14 au 18 Novembre : Festival Bagiliba 11 ème édition -Au programme : concerts, Ateliers découverte, Conférences.....

Du 19 novembre au 2 décembre
Exposition « BRASSENS ou la Liberté » par Joann SFAR
Chapelle des Pénitents

LES 24 ET 25 NOVEMBRE - 2ÈME MARCHÉ POTIER (SALLE DES SPORTS)



Du 8 au 16
Décembre : XIIIème Foire aux Santons- Chapelle des Pénitents- Entrée libre

Du 1er au 24 Décembre : 8° édition Les Fenêtres de Noël – RDV Place H. Bourguignon à 17h30 (programme à demandé à l'office du tourisme) « A chaque fenêtre un conte, à chaque conte une surprise, grands et petits, venez ouvrir les fenêtres avec nous » - organisé par la Médiathèque et l'Art&Public (partenaires : le service culturel, l'office de tourisme)

Festiv'art en photos...

Callian pratique



Le ramassage des ordures ménagères, désormais compétence de la communauté de communes du pays de Fayence à fait récemment l'objet pour notre village d'un renouvellement de contrat attribué par marché public à un autre opérateur. Voici les principales modifications concernant le fonctionnement de ce service.

Les ordures ménagères sont collectées quatre jours par semaine, le Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi entre 6h00 et 14h00. Cette collecte sera effectuée simultanément sur tout le territoire communal. De nouveaux containers plus volumineux seront progressivement mis en place.

Les éventuels ajustements nécessaires au bon fonctionnement de ce service ne manqueront pas de vous être signalés.

• **Cartes grises**
Les dossiers de cartes grises sont instruits au poste de police municipale du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

• **Maison des associations (Espace Bourgain)**
Désormais pour des raisons de nuisance sonore l'espace Bourgain n'est plus loué aux particuliers.

• **Prêt de Matériel**
Inscription en Mairie Minimum 15 jours avant.

CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR LA COMMUNE DE CALLIAN

JUIN 2012 :	Mardi 12 et Mardi 26
SEPTEMBRE 2012 :	Mardi 11 et Mardi 25
JUILLET 2012 :	Mardi 10 et Mardi 24
OCTOBRE 2012 :	Mardi 9 et Mardi 23
AOÛT 2012 :	Mardi 14 et Mardi 28
NOVEMBRE 2012 :	Mardi 13 et Mardi 27
DECEMBRE 2012 :	Mardi 11 et Vendredi 28

Inscrivez-vous impérativement pour l'enlèvement de vos encombrants au N° Vert 0800 00 40 15 (appel gratuit depuis un poste fixe) De 9h à 12h et de 14h à 17h

• Les encombrants sont collectés suivant les dates définies sur le calendrier ci-dessus.
• Ils doivent être présentés et accessibles devant votre domicile.
• L'enlèvement se fait uniquement après inscription au n° vert.
• La collecte des encombrants n'étant pas un service de déménagement, le nombre, le poids et le volume des encombrants devront être raisonnables.
• Gravats interdits.

Pour les apports volontaires, la déchèterie communautaire est également à votre disposition :
RD 56, route de Bagnols en Forêt, Tourrettes.

Horaires période hivernale (du 01/10 au 21/03) :
De 13h à 17h du lundi au samedi / fermée les jours fériés
Horaires période estivale (du 01/04 au 30/09) :
De 13h à 18h du lundi au samedi et e 8h à 12h30 le dimanche / fermée les jours fériés

Lors de votre première visite, vous devez vous munir : d'une photocopie de votre carte d'identité et d'une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, eau ou une preuve de qualité de contribuable).

Etat Civil 2012

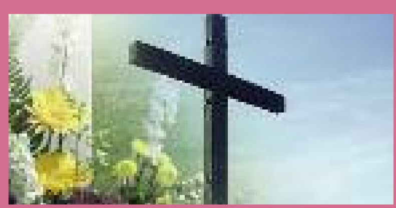


NAISSANCES

06 juillet 2012	Kilian HINCHET
12 juillet 2012	Andreas RIVIERE
15 juillet 2012	Emlyne RISTAGNO
20 juillet 2012	Cléa VERZELETTI DEGROOTE
22 juillet 2012	Elisa MAECHLER BUSTORI

MARIAGE

09 juin 2012	ROLLAND Patricia et FIAT Michel
14 juillet 2012	COTTONE Joy et MERCADO Benoit
21 juillet 2012	GRAS Chrystelle et MEUNIER Wilfrid
29 juillet 2012	HAQUETTE Chrystelle et GINER Patrick
08 septembre 2012	GHAFFARI Sarah et OBRECHT Jean-Philippe



DÉCÈS

16 juin 2012	BAGNIS Aimé
22 juin 2012	LEYMARIE Robert
07 juillet 2012	LEMOING André
16 juillet 2012	AUGUET André

LE GUIDE DES FORMALITES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÉGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25€ en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence	**Sur rendez vous au 04.94.39.15.00 - délais variable** **Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur.** Majeurs : 86€ en timbres fiscaux ou 89€ (incluant la photo faite en mairie) Mineurs 0 à 15 ans : 17€ en timbres fiscaux ou 20€ (incluant la photo faite en mairie) Mineurs 15 à 18 ans : 42€ en timbres fiscaux ou 45€ (incluant la photo faite en mairie) Récupérer le cerfa et la liste des pièces à fournir en mairie de Callian.	Délais variable
Permis de Conduire	Mairie	2 photos CNI ou passeport ou copie intégrale de l'acte de naissance Original du permis de conduire ou déclaration de perte/vol, Enveloppe affranchie au tarif postal en vigueur, libellée - 1 Justificatif de domicile récent	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport, Perte permis de conduire,	Mairie Gendarmerie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papier d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur)	Mairie	Livret de famille + CNI du Parent • CNI de l'enfant en cours de validité (obligatoire) Jugement de divorce s'il y a lieu Demande effectuée par le détenteur de l'autorité parentale	Gratuit, immédiat
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité : préciser date de naissance et filiation	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration du décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport, justificatif de domicile	Gratuit Toute l'année
Carte grise	Police municipale 04 94 76 42 12	Se renseigner auprès de la Police Municipale	Coût variable suivant puissance fiscale et la 1ère mise en circulation
Cimetière	Police municipale	Contacter Mr Mariani du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(recensement militaire)	Mairie	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
Réforme du nom de famille - choix de nom	Mairie	Au moment de la reconnaissance avant naissance ou de la naissance, présence obligatoire des deux parents.	Gratuit Immédiat
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005) * Billets avion Aller-Retour	Mairie	Hébergeant : CNI ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30 € délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire : cerfa n°13406*01 (5 exemplaires) Déclaration préalable : nouveau cerfa N°13703*01 selon le cas (4 exemplaires) Permis de lotir : cerfa n°13409*01 Certificat d'urbanisme : cerfa n°13410*01	Délai d'instruction variable selon la demande
Abonnement eau	Mairie	Changement de propriétaire : attestation de propriété, relevé index Nouvel abonné : permis de construire accordé ou déclaration de chantier	Droit d'eau : 900 € Assainissement : 950 €
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscriptions cantine	Mairie	Fournir certificat de travail des deux parents	2,60 € le repas
Inscriptions transport scolaire	Mairie	Fournir 2 photos	Gratuit (5 € en cas de perte)
Inscriptions école primaire Pour le C.P.	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile	Gratuit

Numéros utiles

Mairie **04 94 39 98 40**
- **Horaires Mairie :**

lundi à vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00
samedi matin 9h30-12h00

- **Horaires urbanisme (fermé le lundi) :**

mardi à jeudi 14h30-16h30
vendredi 10h00-12h00

- **Horaires service culturel :** jeudi 9h00-12h00

Police municipale ouverture du bureau : 04 94 76 42 12
Horaires : lundi au vendredi 8h30-12h00
samedi 9h00 - 12h00

Médiathèque **04 94 76 59 16**

Office de tourisme **04 94 47 75 77**
- Horaires d'hiver : lundi au vendredi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Poste **04 94 39 40 05**
Horaires - lundi 9h00-12h00 13h30-16h00
mardi au vendredi 9h00-12h00 13h30-16h30
samedi 9h00-12h00
Levées : semaine 14h45 (samedi : 11h30)

Pharmacie **04 94 76 53 11**
Horaires :
lundi au samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Consultations sociales :

- **En mairie (prendre rendez-vous) : 04 83 95 55 10**
  Assistante sociale : 1er et 3ème lundi du mois le matin et le 2ème mardi du mois
- **Au C.C.A.S. : 04 94 47 69 84**
  Grande Rue — Callian
  Entraide sociale (Aide ménagère) : jeudi 14h00-15h00
  P.A.I.O. : jeudi 16h00-17h00
  Sécurité sociale : un jeudi sur deux 9h00-11h30

Service de soins à domicile du Pays de Fayence (OSMOSE) **04 94 76 27 38**
Sendra **04 94 50 41 11**
AMPAD Domicilio **0810 100 943**

Salle des sports **04 94 47 75 60**
École primaire **04 94 76 41 61**
École maternelle **04 94 47 70 40**
Paroisse **04 94 39 06 20**
Taxi **06 61 62 68 23**

Audioprothésistes :
- Jérôme JILLIOT 04 94 68 32 09
- Virginie TARAUD-JILLIOT

Diabetologue :
- Docteur Marie TUBIANA-PIONETTI 06 24 90 72 30

Dentistes :
- Michel MAZAN 04 94 85 71 03

Hépato-Gastro-Entérologue :
- Docteur Georges-Eric TUBIANA 06 24 90 72 30

Gynécologue :
- Jean-Luc LEHMANN 04 94 84 14 76

Infirmières :
- Isabelle GRIMAUD 04 94 47 74 75
- Corinne GUIGNON 04 94 47 74 75
- Karine GRUWEZ 04 94 47 74 75
- Séverine AQUET / BERNARDINI 04 94 47 74 75

Infirmier :
- Thomas TALLENT 06 71 74 64 58

Magnétiseur :
- Martial WARGNIER 04 94 39 20 32 - www.martial-wargnier.fr

Kinésithérapeutes :
- Christophe GUYARDEAU 04 94 39 17 00
- Patricia DELSENY 04 94 67 02 56
- Fabrice MARTEAU 04 94 47 73 08
- Vincent THUMELAIRE 06 07 46 50 70

Ostéopathe / Etiopathe :
- Didier STRZYZEWSKI 04 94 39 80 99
- Irène PAGES 04 94 76 51 87

Ortophonistes :
- Danièle LAYRAC
- Chantal ROBERTI 04 94 47 68 22
- Pascal CARRIQUE
- Delphine FLOREMONT

Ophtalmologiste :
- Mohamed MOKRANE 06 09 58 67 47

Pédicure podologue :
- Stéphanie SZOMBATIE 04 94 45 38 38

À domicile sur rendez-vous tous les jeudis après-midi.
- Amaury CREUSVAUX 04 94 84 37 09

Psychologue :
- Géraldine AGODOR 06 35 97 60 20

Clinique Vétérinaire "ARIA" :
- Dr. C. NAVARRO - Dr. J. PIETRAIN 04 94 47 61 64

Laboratoire d'analyses médicales :
- Frédérique RENASSIA 04 94 85 76 64

Pompiers	**18**
Ambulance	**04 94 85 50 37**
Gendarmerie	**04 94 39 16 40**
Pharmacie de garde	**32 37**
Centre anti-poison	**04 91 75 25 25**
Centre grands brûlés	**04 91 94 16 69**
Enfance maltraîtée N°Vert	**0800 05 41 41**

Médecins :
- Robert ESCALIER 04 94 47 67 91
- Jean-Yves HUET 04 94 47 67 92
- Régis LAURE 04 94 76 53 28
- Odile LION 04 94 47 67 92
- Philippe MATHIEU 04 94 76 53 28
- Alexandre BELO 04 94 47 67 92
- Laure RAMOINO 04 94 47 67 92

Imprimerie du Golf - Callian- 04 94 85 71 39